## Ecole de danse Le Tôtemm

## FICHE D'INSCRIPTION

Nom:
Prénom :
Date de naissance :
Profession (ou celle des parents) :
Adresse:
email:
Téléphone :
Cours choisi :
La préparation chaque année d'un nouveau spectacle demande beaucoup de travail. Si les parents peuvent apporter leur aide pour la réalisation du gala, précisez dans quel domaine :
Décors
Couture
Autre
<u>Document à retourner à</u> : Association le Tôtemm 12 rue du plan 38300 Bourgoin Jallieu

avec chèque de 15€ d'inscription à l'année à l'ordre de l'association Le Tôtemm.

## REGLEMENT INTERIEUR

- L'école de danse « Le Tôtemm » a pour but essentiel de promouvoir la pratique de la danse auprès des enfants et des adultes à l'aide d'un enseignement contrôlé et dispensé par un enseignant professionnel.
- Les adhérents acquittent une cotisation annuelle, comprenant l'assurance, fixée cette année à 15€.
- Le règlement des forfaits des cours de danse s'effectue en début de mois ou de trimestre.
  - Les cours manqués ne sont pas remboursés.
  - Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances et les jours fériés.
- « Le Tôtemm » décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols qui pourraient intervenir dans les locaux.
- Les costumes restent à la charge des parents.
- Fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse sera demandé à chaque adhérent à la rentrée ainsi qu'une assurance.
- Les enfants sont sous la responsabilité du Professeur pendant la durée de leurs cours.
- Les parents des élèves ne sont admis pendant le déroulement des cours qu'avec l'accord du professeur.

Je soussigné, adhérent ou parent de l'adhérent	
m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école de danse Le Tôtemm.	

- Accepte, n'accepte pas la diffusion de l'image de l'adhérent.

à Bourgoin-Jallieu, le
Signature